

La bénédiction des Rameaux en période de confinement pour le diocèse de Limoges

Rappelons d'abord que si les rameaux bénis sont une belle tradition et qu'en avoir chez soi est le signe que nous désirons honorer la présence de Jésus dans nos maisons, on peut cependant être un bon chrétien sans avoir de rameaux. Ils ne sont la condition ni d'une vie chrétienne fidèle, ni de l'entrée dans la vie éternelle...

- Pour cette période de confinement, voici à quoi nous en tenir concrètement :

1. Les personnes qui auront des rameaux en main et pourront suivre la messe retransmise en direct depuis la cathédrale (dimanche 11 h) ou une autre messe télévisée au cours de laquelle seront bénis des rameaux, pourront considérer qu'exceptionnellement la bénédiction donnée par le célébrant s'étend à leurs rameaux, même sans eau bénite. La bénédiction du Seigneur peut s'affranchir de l'espace.

2. Pour ceux qui n'ont pas de rameaux ou qui préféreraient, une fois le confinement terminé, lors du temps Pascal, le prêtre pourra bénir les rameaux apportés par les fidèles à la fin de la messe dominicale.

À Limoges, le 30 mars 2020



+ Pierre-Antoine Bozo
Évêque de Limoges